



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
VILLE DE LOGNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour n°1

6.3 – Annexes sanitaires et techniques

Zonage d'Assainissement pour la gestion des eaux usées

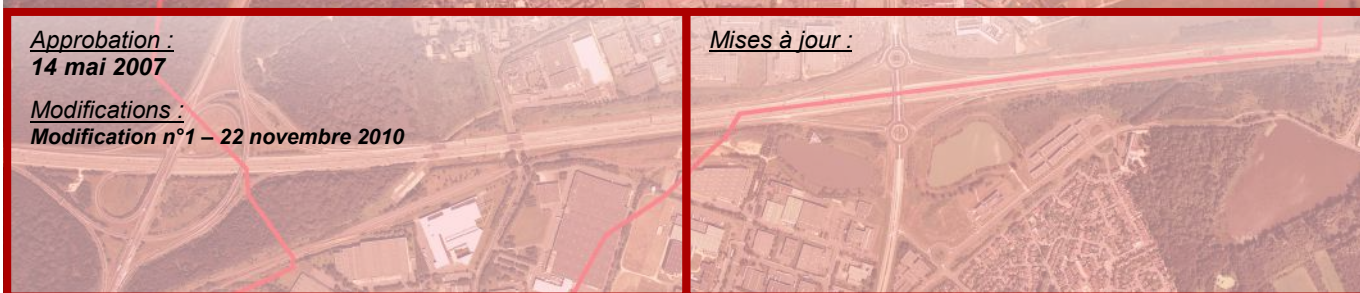


Vu pour être annexé à l'arrêté en date du 21 janvier 2011 mettant à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Lognes

Approbation :
14 mai 2007

Modifications :
Modification n°1 – 22 novembre 2010

Mises à jour :



Lognes, le 21 JAN. 2011

Mairie de Lognes
Département de Seine-et-Marne

N°

2011

011

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

OBJET :

**Mise à jour des annexes
du Plan Local d'Urbanisme
de Lognes**

Le Maire de la commune de Lognes,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R123-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2007, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Lognes ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2010, approuvant le dossier de zonage d'assainissement pour la gestion des eaux usées sur les six communes;

VU le plan de zonage assainissement annexé

ARRETE

Article 1^{er} :

L'annexe 6 « Assainissement » est complétée par le plan de zonage assainissement ci-annexé

Article 2 :

Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

Le dossier de zonage d'assainissement est tenu à la disposition du public au service Urbanisme de la commune de LOGNES – 17 rue Nicolas Appert – aux heures d'ouverture du service.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Article 4 :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes du Maire.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,

Pour extrait conforme au registre des arrêtés.

Acte déposé à la Sous-Préfecture de Torcy, le : 25 JAN. 2011

Publié le : 28 JAN. 2011

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Michel RICART

Maire de Lognes
Président du SAN

de Marne la Vallée / Val Maubuée



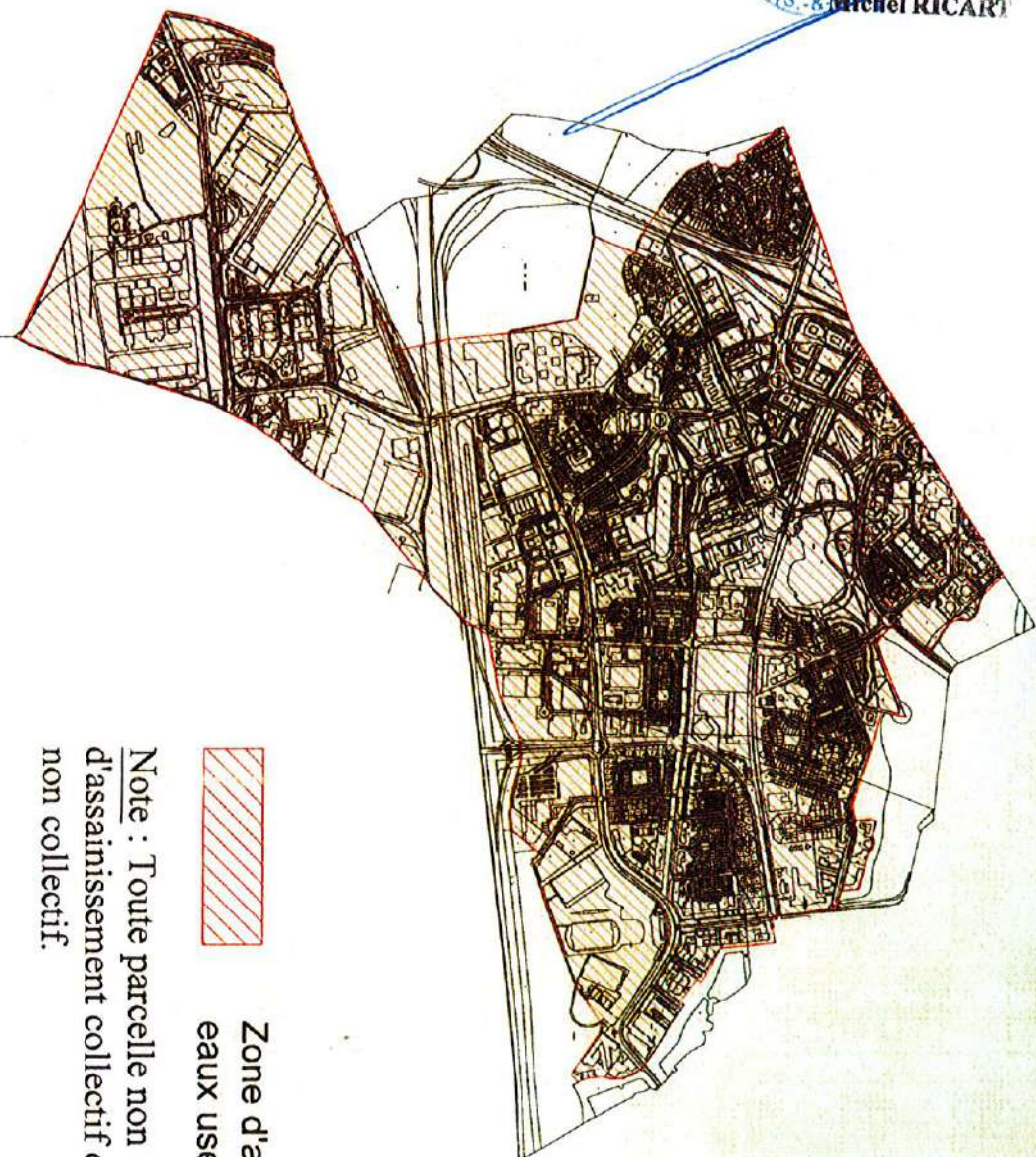
COMMUNE DE LOGNES
Projet de zonage des eaux usées



REÇU

25 JAN. 2011

SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY
COURRIER



Zone d'assainissement collectif des
eaux usées.

Note : Toute parcelle non incluse dans une zone à vocation
d'assainissement collectif est à vocation d'assainissement
non collectif.

Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Av. Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tel : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51

0 500 m 1 km

Rapport de zonage
Septembre 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2010

L'An deux mille dix, le seize décembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val Maubuee, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du Comité au siège du S.A.N., 5 place de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Michel RICART, Président du SAN et Maire de Lognes.

ETAT DE PRESENCE :

- Commune de Champs-sur-Marne : Présents : M. BOUGLOUAN, M. BRUN, M. FAURE, Mme GOBERT, M. HART, Mme HURTADO, M. PIOTROWSKI
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme TALLET, Maire à Mme HURTADO
M. DARSEL à M. BOUGLOUAN
M. GUILLAUME à M. HART
Mme IDIR à M. BRUN
Mme NTEP à Mme GOBERT
Absent : M. LECLERC
- Commune de Croissy-Beaubourg : Présents : M. AMATO, M. FRANÇOIS
Absents : M. DELBAST, M. NAIN
- Commune d'Emerainville : Absents : M. KELYOR, Maire, M. CRESSEND, Mme FABRIGAT, M. LE MEUR, M. PARIZIA, M. QUINION, M. TERRIER
- Commune de Lognes : Présents : M. RICART, Maire, Mme BEN HASSINE, Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, M. YUSTE
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. EBLE à M. RICART
Mme LEHMANN à Mme BEN HASSINE
Mme STERN à M. BRUNEL
- Commune de Noisiel : Présents : M. VACHEZ, Maire, M. KAREB, M. MEYER, M. ROSES, M. TIENG
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BEAUMEL à M. ROSES
Mme CERQUEIRA à M. MEYER
M. KALFON à M. VACHEZ
M. LHEZ à M. TIENG
- Commune de Torcy : Présents : M. CHAPRON, Maire, M. AUMARD, M. BRUNEL, Mme DENIS, Mme KLEIN-POUCHOL, M. LACOMBE, M. VERMOT, Mme VERTENEUILLE
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. LE LAY-FELZINE à M. CHAPRON
M. RIHAN-CYPEL à M. VERMOT
M. EUDE à M. AUMARD
Absent : M. SAUMIER

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. MARCHETTI, Directeur Général et ses Collaborateurs

DELIBERATION N°101226

OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT POUR LA GESTION DES EAUX USEES SUR LES 6 COMMUNES DU VAL MAUBUEE.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 9 DECEMBRE 2010

OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT POUR LA GESTION DES EAUX USEES SUR LES 6 COMMUNES DU VAL MAUBUEE.

Conseillers en exercice : 54
 Présents : 28
 Votants : 43
 Exprimés : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Blancs ou nuls : 0
 Président : M. RICART
 Secrétaire de séance : M. AMATO

LE COMITE SYNDICAL,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224.10, R. 2224.7, R. 2224.8 et R.2224.9
- VU La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU Le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123.10 et R. 123.19,
- VU L'arrêté préfectoral du 26 juin 1984 autorisant la création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée, Val Maubuée,
- VU La délibération du Conseil Syndical du 24 Juin 2010 proposant l'approbation de la mise à l'enquête publique de la notice justificative, ainsi que les plans de zonage de l'assainissement des eaux usées.
- VU Les conclusions du Commissaire enquêteur,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président sur la nécessité de réaliser le zonage d'assainissement pour la gestion des eaux usées sur l'ensemble des six communes du Val Maubuée
- APRES EN AVOIR DELIBERE
- APPROUVE La notice justificative, ainsi que les plans de zonage de l'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés à la présente.
- DIT Que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123.18, R.123.19, R.123.24 et R.123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au SAN de Marne la Vallée / Val Maubuée et dans chacune des six mairies concernées pendant une durée d'un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département, désigné ci-après : Journal le Parisien et Journal La Marne.

- DIT Que la notice justificative, les plans de zonage de l'assainissement des eaux usées, et le rapport du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :
- Au siège du SAN de Marne la Vallée / Val Maubuée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
 - Dans les mairies des six communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- DIT Que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.
- DIT Qu'une copie de cette délibération sera adressée au Préfet de Seine et Marne, accompagné du dossier de plans de zonage, et du rapport du Commissaire enquêteur.
- CHARGE Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le 22 décembre 2010
Publié le 17 décembre 2010
Notifié le :

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Président,

Michel RICART
Maire de Lognes

